

Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs

Nom de l'établissement scolaire

COLLEGE ISIDORE PELAGE

Date de mise à jour : 18/04/2016

Il doit faire l'objet d'un travail de l'équipe ressource risques majeurs afin de l'adapter à la situation particulière de l'établissement.

Le PPMS doit s'articuler avec les autres plans existants (plans de secours spécialisés, plan de secours communal, plan particulier d'intervention, etc.).

Pour tout renseignement complémentaire contacter la DARIM : darim@ac-martinique.fr

SOMMAIRE

-	Coordonnées de l'établissement	p 4
_	Membres de la cellule de crise	p 5
_	Annuaire de crise	p 6
_	Moyens de la cellule de crise	p 8
_	Risques majeurs auxquels l'établissement est exposé	p 9
_	Carte des risques	p 10 – 11
_	Tableau des risques majeurs	p 12
_	Lieux de mise en sûreté	p 13
_	Plan de l'établissement	p 14
_	Structure de l'établissement	p 15 - 16
_	Validation du PPMS	p 17
_	Dispositifs d'alerte	p 18
_	Liste des personnels	p 19
-	Liste des secouristes	p 20
-	Prises en charges particulières	p 21
_	Exercice d'évacuation	p 22
_	Photographie aérienne du collège	p 23
_	Liste des personnels	p 24 - 25
_	Commissions	p 26
_	Liste des élèves absents ou blessés	p 27
_	Alerte des secours	p 28
_	Fiche individuelle d'observation	p 29
_	Messages d'information	p 30
_	Mallette 1 ^{er} secours / trousse de secours	p 31 -32
_	Information des familles	p 33
_	Point sur la situation de l'établissement	p 34 -35
_	Arrêté adoption du PCS communal	p 36
-	Recommandations générales en fonction des risques	p 37
_	Attentat ou intrusion extérieure	p 38

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :	lom de l'établissement : Collège Isidore Pelage							
Adresse :	14 Avenue Nelson Mandela 97227 Sainte - Anne.							
Téléphone : Télécopie :	0596 76 51 51 0596 76 70 45							
Nom du Chef d'établissen Téléphone portable Nom de(s) l'adjoint(s) : Téléphone portable :	nent :	Flora Lugiery 06.96.90.67.44 / 06.96.36.13.63 Maxime MISANTROPE 06.96.36.06.42						
Horaires de l'établisseme	nt :	07h25 – 16H00						
Restauration scolaire : sur place oui Horaires : 12h45 à 13h45	oui non non : préciser le li	eu : Cantine Municipale						
L'établissement occupe-t- - Gymnase oui		ictures :						
- Autres : oui – si oui, préciser :	non							
Le présent PPMS a été tran ⇒ au Maire de la commune de		1 exemplaire),						
⇒ au Recteur (en 2 exempla le	uires),							
⇒ au Président de la collecti le	vité de rattachemen	t (en 1 exemplaire),						

A Sainte Anne, le 18 avril 2016 Le Chef d'établissement Flora F. Lugiery

SUR LE PLAN PRATIQUE

1 - Les membres de la cellule de crise

Missions	Noms (responsables et suppléants)	Fonction
Responsable du PC	Flora LUGIERY	Chef d'établissement ou son représentant Numéro auquel cette personne peut être appelée par les autorités et le secours Tél: 0596 76 98 83/0696. 90.67.44 (si possible différent Du numéro du standard)
Chef de la cellule de crise	Flora LUGIERY	0696 36 13 63 0696 90 67 44 0696 36 13 63
Cellule Secrétariat	Pierrette VALSIN	0596 76 51 51
Cellule logistique	Maxime MISANTROPE	0696 36 06 42 0596 74 68 95
Cellule interface secours	Médecin Scolaire – ACMO Secouristes de l'Ets	
Cellule accueil	Agents de l'Ets	
Cellule liaisons/transmissions	Agents de l'Ets	Tom -Théodore Bonaro : 0696 79 62 14
Responsables des zones de regroupement	Raymonde BRIVAL	0696 24 40 13

2 – L'annuaire de crise

Même si les lignes téléphoniques risquent d'être coupées ou saturées, recenser les numéros d'urgence.

Services	N° de téléphone	Contact
Académie		
* Cabinet du Recteur		
Recteur	0596 52 29 60	Béatrice CORMIER
Directeur de Cabinet	0596 52 29 70	M. MANUEL
Inspecteur d'Académie adjoint	0596 52 29 82	Pierre ZABULON
* Déléguée académique aux	0596 52 29 63	David URSULET
Risques Majeurs	0596 22 23 42	Numéro d'urgence
* Inspecteur hygiène et sécurité	0596 59 99 48	Abel BONHEUR
*Service de santé scolaire	0596 59 99 90	Damiano DELATTRE
*Service des constructions scolaires et universitaires	0596 59 99 22	Sylvain DUBOIS
Préfecture		
* Standard	0596 39 36 00 Fax : 0596 71 40 29	
* PC Cyclone (météo France)	0596 63 99 66 Fax : 0596 63 79 42	
Sous-préfecture MARIN	0596 74 92 90 Fax : 0596 74 95 26	
Mairie	0596 76 73 06	Satellite: +881 651 438 391 +881 631 639 193
* Service risques majeurs	0696 34 84 84	
* Délégué sécurité	0696 32 40 17	Mr
* Services techniques	0596 76 73 06 / 0696 29 79 73	Mr CIDOLIT Samuel
* Centre de Secours	0596 76 74 27	
Secours		
* Pompiers	18 ou 112	
1 omploto	0596 74 94 62	
	0000 74 04 02	
* SAMU	15 - 112	
* Police/Gendarmerie	17	
2.120. 20.100	0596 74 18 44	
* Police Municipale	0696 28 10 01 / 0696 34 52 36	
* Médecin local	0596 71 52 58 0596 76 93 54	Dr JOUANIQUE Emmanuel Dr AALLUSON
	5555.000.	DIAALLUSUN

Conseil Général ou Régional	(Pour le 2 nd degré)	
* Standard	0596 55 26 00	
* Service éducation	0596 55 39 50	
* Services techniques	0596 59 65 00	
CREDOS PC	0596 76 98 30/0696 37 60 65	
* Electricité		
* Service des eaux	0596 51 80 51 / 0696 31 02 89 Fax : 0596 56 81 96	M. Herbier Pascal
	0696 45 53 22	Mme LARGEN Karen
* Assainissement (SICSM)	0596 74 33 36 0696 37 43 75	THEODOSE Alain DERIC Jules

3 - Les moyens de la cellule de crise

LISTER ICI LES MOYENS LOGISTIQUES DE LA CELLULE DE CRISE

Emplacement de la cellule de crise :

⇒ Désigner un local protégé. Sauf en cas de séisme, la cellule de crise doit pouvoir être abritée et équipée de moyens de communication (téléphones, fax, mél ...)

Indiquer l'emplacement sur le plan page 6.

Ce local ne sera <u>pas utilisable en cas de séisme</u> majeur. Il est alors recommandé d'installer le PC à l'extérieur, dans un endroit suffisamment dégagé.

Moyens de la cellule de crise :

- Lignes : téléphone (au moins 2 lignes), fax

Sauf en cas de séisme où celles-ci seront inutilisables!

- Mobilier : tables et chaises

- Documents : PPMS (3 exemplaires)

- Matériel : tableau (paperboard), crayons, papier, feutres, cahiers de chronologie, poste de radio avec piles

*Inscrire sur le poste radio les fréquences des stations locales

Radio Martinique (RFO)	92 Mhz
Radio Caraïbe International (RCI)	98,7 Mhz
Radio Actif Martinique (RAM)	92,8 et 102,4 Mhz

Logistique:

- ⇒ Constituer un ou plusieurs lot(s) de matériel de crise et indiquer le contenu.
- → Consulter le détail du kit d'urgence

Si la mallette n'est pas complète, cela ne constitue pas une entrave à la mise en place du PPMS.

- Emplacements du/des kit(s) d'urgence : ce matériel doit être facilement accessible en cas de crise. Il peut s'agir, par exemple, de poubelles ou chariots à roulettes sortis chaque jour dans un endroit facile d'accès en cas de séisme
- Moyens de communication interne : à compléter
- Moyens de communication externe (pour faire remonter les informations aux autorités) : en cas de séisme, les moyens habituels (téléphone, portable, etc.) ne seront pas disponibles, seule la marche à pied est alors possible → à définir avec la mairie.

SUR LE PLAN TECHNIQUE

1 - Les risques majeurs auxquels l'établissement est exposé

Toutes les communes sont exposées aux risques sismique et cyclonique mais certaines zones sont menacées par d'autres risques.

Liste des risques qui menacent l'établissement :

• mouvement de terrain	Χ
 inondation 	X
• liquéfaction	X
• submersion	X
• industriel	Χ

Concernant les risques industriels, l'établissement est-il situé :

- à proximité d'une installation industrielle utilisant des produits chimiques ?
- À proximité d'un dépôt de liquides inflammables ?
- d'une station-service ?
- Dans une zone PPI (Plan Particulier d'Intervention)?
- À proximité d'une route sur laquelle circulent des camions transportant des produits dangereux ?

CARTE DES RISQUES SUR LE SITE DU COLLEGE

(Sources site DDE Martinique) http://www.martinique.equipement.gouv.fr

Risques de submersion



Risques de liquéfaction



Risques d'inondation



Risques dus à la houle





DDRM 972

TABLEAU DES RISQUES MAJEURS

Inventaire des risques présents sur le territoire et soumis à réglementation

		Inonda	ation	Submi mar Tsur	ne/	Séis	me	Mouve de te		Volcan	ique	Sécheresse	Cyclone	1	Risque ndustri	el .	mat	oort de lêres reuses	
Commune	Code postal	Code postal	PPRN	Arrêté catnat	PPRN	Arrêtê catnat	PPRN	Anêtê catnat	PPRN	Arrête catnat	PPRN	Arrêté catnat	Arrêté catnat	Arrête catnat	Type ICPE	dd	PPRTt	Mode	īdd
CEN	TRE																		
ort-de- rance	97200	1		1		1		1		1				Ti.					
amentin	97232	1		1		1		1		1				Seveso seuil haut	1	1			
Saint-Joseph	97212	1		0		1		1		1						Water Barrier			
Schoelcher	97233	1		1		1		1		1							1		
Arrond du l	issement MARIN																		
Anses d'Arlet	97217	1		1		1		1		1									
Diamant	97223	1		1		1		1		1							-		
Ducos	97224	1		1		1		1		1							-		
François	97240	1		1		1		1		0							4		
Marin	97290	1		1		1		1		1				_					
Rivière- Pilote	97211	1		1		1 _		1		1					17.00		-		
Rivière- Salée	97215	1		1		1		1		1				Seveso seuil haut	1	1			
Saint-Esprit	97270	1		0		1		1		0							_		
Sainte-Anne	97227	1		1		1		1		1							+		
Sainte-Luce*	97228	1	y County Hes	1		1		1		1									
Trois-llets	97229	1		1		1		1		1							-		
Vauclin	97280	1		1		1		1		0			<u> </u>						
Arro de	ndissement TRINITE																		
Ajoupa- Bouillon	97216	1		0		1		1		1									
Basse- Pointe	97218	1		1		1		1		1									
Grand- Rivière	97218	1		1		1		1		1									
Gros-Morne	97213	1		0		1		1		1	LIIFSOL								
Lorrain	97214	1		1		1		1		1				P. h					
Macouba	97218	1		1		1		1		1									

2 - Le ou les lieux de mise en sûreté / Les accès

Personne-ressource en charge du contrôle des accès de l'établissement :

Lieux de mise à l'abri en cas d'inondation, de submersion ou d'accident technologique * :

- Bâtiment G
- Bâtiment F
- Bâtiment E

Zones Inondables : Plateau Sportif, Vestiaires, Bâtiments A, B C. Garage. Local repos chef d'établissement.

Zones de rassemblement en cas de séisme :

- Plateau sportif ZR 1
- Cour intérieure ZR 2
- Pelouse (éviter le flamboyant) ZR 3
- Morne Caritan derrière le collège (en cas de tsunami)

INSERER ICI LES PLANS DE L'ETABLISSEMENT

(Éventuellement dessinés à main levée)





3 – Structure de l'établissement (Nombre de salles par niveau)

Bâtiment	Etages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment A	RDC	4	3		
	1				
	2				

Bâtiment	Etages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser
Bâtiment B	RDC	2	1	3	
	RDC			1	Local repos principale
	RDC				Garage

Bâtiment	Etages	Etages Nombre de salles de cours Nombre de bureaux		Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment C	RDC	1	1 salle des Professeurs		1 salle Informatique 1 salle CDI
	1				
	2				

Bâtiment	Etages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment D	RDC	3	0	3	Vestiaires
	1				
	2				

Bâtiment	Etages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment E1	RDC		2		
Bâtiment E2	1	1			
	2				

Bâtiment	Etages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment F	RDC	4	1		1 salle de technologie 1 labo de langue 1 Local médecin infirmière
	1	1			

Bâtiment	Étages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment G	RDC	1	6 1 Local technique 1 Salle des Agents 1 Ascenseur		1 Salle des Agents
	1	2			1 Laboratoire SVT / Physique Chimie 1 Dépôt sciences

Bâtiment	Etages	Nombre de salles de cours	Nombre de bureaux	Toilettes / douches	Nombre de salles spécialisées (préciser)
Bâtiment H	RDC				1 Salle Polyvalente 1 Bureau Infirmerie 1 Bureau Médecin

Rq. : Si l'établissement dispose d'un internat, l'ajouter ci-dessus en précisant le nombre de lits. La vulnérabilité de l'établissement peut également s'étudier à partir de la structure des bâtiments : quelles sont les façades exposées aux différents risques repérés ?

	•	,		•	•		
_	les menuiseries s	ont-elles e	n bon état ?	oui	non		
	<i>-t-il des structures</i> si oui, préciser le	•	•	Oui	non		
_	existe-t-il des auv	rents, des p	oréaux, des abris	, des balcons,		oui	non
- si oui,	préciser :						

SUR LE PLAN RELATIONNEL ET HUMAIN

1 - Validation du PPMS

Après avoir procédé aux différentes ex	xpertises, valider	les différentes m	nesures envisagées ¡	par des exercices
progressifs de mise en sûreté.				

- ⇒ Date de présentation en CHS :.....
- ⇒ Date de présentation en CA : 18 avril 2016
- ⇒ Date des exercices de validation :
- ⇒ Lister les mesures
- ⇒ Consulter les experts

2 - Information sur le PPMS

Les différents personnels, les parents d'élèves, les élèves et le conseil de la vie lycéenne, doivent avoir connaissance des dispositions prises

- ⇒ Date de la communication à l'ensemble de la communauté scolaire (personnels, élèves).......
- ⇒ Date de la communication aux parents d'élèves :

INSÉRER CI-APRÈS LES EXTRAITS DATÉS DES PROCÈS-VERBAUX

De la commission hygiène et sécurité et du conseil d'administration, le bilan de l'exercice

3 - Les différents dispositifs d'alerte interne à l'établissement

Ces signaux identiques doivent être connus par toutes les personnes présentes. Définir :

- ⇒ les moyens utilisés pour avertir les occupants de l'établissement, pour chaque risque (alarme incendie, sirène, sonnerie, téléphone, sonorisation, panneaux lumineux…)
- ⇒ la méthode retenue (code d'alerte) pour chaque situation.

En cas de séisme il n'y a pas d'alerte, l'évacuation a lieu à la fin des premières secousses ; cependant un bruitage doit être utilisé pour les exercices de simulation : corne de brume, etc.

ALEA	MOYENS UTILISES	CODE D'ALERTE	CONDUITES A TENIR
INCENDIE	Alarme incendie ou corne de brume	3 coups espacés	Évacuation
SIMULATION SÉISME	Corne de Brume	Impossible à définir- pas d'alerte	Protection puis évacuation et attente
SÉISME	Secousses ressenties	Pas d'alerte	Protection puis évacuation et attente
INONDATION	A définir	A définir	Mise à l'abri
TSUNAMI	Corne de Brume	1 coup long (10 sec)	Évacuation

4 – Liste des personnels (une liste par jour)

⇒ Penser aux personnels non enseignants, aux cours et activités pratiqués à l'extérieur de l'établissement (EPS), aux heures de restauration, aux heures d'interclasse, à l'internat....

Nom et prénom	Lieu de travail	Classe	Horaires
Flora LUGIERY	Administration		
Pierrette Valsin	" "		
Maxime MISANTROPE	" "		
Hortense BASTOL	" "		
Raymonde BRIVAL	Vie scolaire		
Aline DAGNET	" "		
Jessy JOLBIT	" "		
Schirley DIAH	" "		
Lydia NOEL	" "		
Clarence RICHEFAL	" "		
Murielle VICTORIN	" "		
Katarina BERTHOLO	" "		
Ulrick PETIT	" "		
	Professeur		
Lyvia POLYGONE	" "		
Isabelle GIRAULT	" "		
Stéphanie DORCHIES	" "		
Morgane LESCUYER	" "		
Julien CYPRIENNE	" "		
Maelle LARGEN	" "		
Jean Stéphane BEDIEE	" "		
Catherine	" "		
MISANTROPE	" "		
Catherine FONTAINE	" "		
Ludovic ZOZIME	" "		
Sébastien MARTIAL	" "		
Betty SEJEAN	" "		
Delphine MASSON	" "		
Christelle BURDY	" "		
Yann FLORIMOND	" "		
Clarisse DUVAL	" "		
Marthe RABILIUS	" "		
Mona-Lisa LUCCIN	" "		
Rony MOUNIAPIN	" "		
Véronique SAINT-	Documentaliste		
MARC	Documentariste		
IVII IIC			
Fernand BONARO	Agent		
Claudine THEODORE	Agent "		
Geneviève TOM	" "		
Claude IVRISSE	" "		Lundi / jeudi
Claude I VICIOSE			Lanar / Joaan
Jacqueline CEPISUL	Infirmière		

5- Liste des élèves (une liste par classe et par jour)

⇒ Insérer l'emploi du temps de chaque classe, la discipline, le nom du professeur et le lieu de cours.

6 - Liste des secouristes

Les secouristes (SST ou AFPS) sont à recenser parmi les personnels et les élèves.

Nom			AFPS Date d'obtention	Présence									
Prénom	SST	AFPS		Lu am	Lu pm	Ma am	Ma pm	Me am	Me pm	Je am	Je pm	Ve am	Ve pm
MASSON Delphine	PCSC		2008										
Fontaine Catherine	PSC1	2013											
Misantrope Maxime	PSC1			X	X	X	X	X		X	X	X	
JOLBIT Jessy	AFPS		2008										
CEPISUL Jacqueline	SST		Psc1 2011	X	X			X		X			X
Prieur Frédérique	AFPS		Médecin	X									
Bédiée Jean- Stéphane	PSC1		2013										
Cyprienne Julien	PSC1		2013	X	X	X	X	X		X			

7 - Prises en charge particulières

- ⇒ pour les activités qui se déroulent hors des locaux scolaires
- ⇒ pour les personnes de l'internat
- ⇒ pour les personnes (adultes ou élèves) qui nécessiteront une attention particulière (handicapés moteurs, visuels, auditifs…) ou des élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

INDIQUER ICI CES INFORMATIONS

(Pour préserver le secret médical, seuls les exemplaires de l'établissement comporteront la liste nominative)

8 - Banque d'exercices

COLLEGE ISIDORE PELAGE

A insérer dans le registre de sécurité

Date	Heure	Temps d'évacuation
19/10/15	10 H 00	

Mo	dalités d'organisation	OUI	NON
	Inopiné	X	
Ap	plication des consignes générales		
	Tout le monde a entendu le signal	\boxtimes	
	Tout le monde a respecté la consigne : « ne pas revenir en arrière sans autorisation »		
0	Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement		\times
0	Le comptage des personnes a été effectué sans problème		
Coı	mportement des personnes évacuées		
	Tout le monde a entendu le signal		
	Evacuation en bon ordre		
	plication des consignes particulières poratoires, locaux techniques, standard, loge etc)		
	Les consignes ont été appliquées		
	Tout le monde a évacué		
Ins	stallations techniques particulières		
	Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage etc)	×	

Enseignements à tirer: (ils orientent la préparation de l'exercice suivant)

seclenchement de l'aleure incordine deur à seue conquire de connant.

tes éleves et les préfeseurs sont sontes. Curains de sont mis sores les Tables.

Bit injusts fet to me se sont pas regoupés au niveau de l'aire, mois seur le plateau sports!

Précat après! - trauts seuriellans voirie publique 3 - Poble

Procedore 2015

Octobre 2015

Octobre 2015

Due Bepte

- gestionnaire

- see communication l'une Gust Anobéa

ANNEXES DU PPMS

Photographie aérienne du collège IGN 2012

Source Openstreet Map



LISTE DU PERSONNEL

PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION

N°	TITRE	NOM	PRENOM	GRADE
1	Mme	LUCCIN	Mona Lisa	Contractuelle lettres classiques
2	Mme	BURDY	Christelle	Certifiée Lettres modernes
3	Mme	GIRAULT	Anne Isabelle	Certifiée Lettres modernes
4	Mme	DORCHIES	Stéphanie	Certifié Anglais
5	Mme	LARGEN	Maelle	Contractuel anglais
6	Mme	DUVAL	Clarisse	Contractuelle Espagnol
7	M.	CYPRIENNE	Julien	Certifié Hist-géo
8	Mme	RABILIUS	Marthe	Certifiée Hist-géo
9	Mme	BEDIEE	Jean-Stéphane	Certifié mathématiques
10	Mme	MISANTROPE	Catherine	Certifiée mathématiques
11	Mme	SAINT-MARC	Véronique	Certifiée de documentation
12	M.	MOUNIAPIN	Rony	Contractuel technologie
13	Mme	FONTAINE	Catherine	Certifié physique chimie
14	M.	ZOZIME	Ludovic	Certifié SVT
15	Mme	LESCUYER	Morgane	Contractuelle musique
16	M.	MARTIAL	Sébastien	Certifié arts plastiques
17	M.	SEJEAN	Betty	Contractuelle EPS
18	Mme	MASSON	Delphine	Certifié EPS
19	Mme	POLYGONE	Lyvia	Certifiée stagiaire espagnol
20	M.	FLORIMOND	Yann	Contractuel langue régionale

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	TITRE	NOM	PRENOM	GRADE
1	Mme	LUGIERY	Flora	Principal
2	M.	MISANTROPE	Maxime	Gestionnaire
3	Mme	BASTOL	Hortense	Secrétaire gestion
4	Mme	VALSIN	Pierrette	Secrétaire principal

PERSONNEL MEDICAL

N°	TITRE	NOM	PRENOM	GRADE
1	Mme	PRIEUR	Frédérique	Médecin scolaire
2	Mme	CEPISUL	Jacqueline	Infirmière scolaire
3	Mme	MOLINES BRETRAC	Ghyslaine	Assistante sociale
4				

PERSONNEL D'ORIENTATION

N°	TITRE	NOM	PRENOM	GRADE
1	Mme	CAUVER-MAURICE	Naïma	COP

PERSONNEL VIE SCOLAIRE

N°	TITRE	NOM	PRENOM	GRADE
1	Mme	BRIVAL	Raymonde	СРЕ
2	Mme	DAGNET	Aline	Assistante d'éducation
3	Mme	JOLBIT	Jessy	Assistante d'éducation
4	Mme	DIAH	Schirley	Assistante d'éducation
5	M.	PETIT	Ulrick	Assistant d'éducation
6	Mme	BERTHOLO	Katarina	CUI
7	Mme	VICTORIN	Murielle	Assistant d'éducation
8	Mme	RICHEFAL	Clarence	Assistant d'éducation
9				
10				

PERSONNEL ATEC

N°	TITRE	NOM	PRENOM	GRADE
1	M.	BONARO	Fernand	ATEC
2	Mme	THEODORE	Claudine	ATEC
3	Mme	TOM	Geneviève	ATEC
4	M.	IVRISSE	Claude	CUI

ACADEMIE DE LA MARTINIQUE

Établissement : COLLEGE ISIDORE PELAGE

Commission d'Hygiène et de Sécurité Liste des membres

MEMBRES DE DROIT	NOMS
Chef d'établissement	Mme LUGIERY Flora
Gestionnaire	M. MISANTROPE Maxime
Conseiller principal d'éducation	M. BRIVAL Raymonde

COLLECTIVITE TERRITORIALE	NOM
Représentant de la collectivité de rattachement	M. ADENET Lucien
Représentant de la collectivité de rattachement	

REPRESENTANTS DES PERSONNELS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentant des personnels enseignants et d'éducation	FONTAINE Catherine MOUNIAPIN Rony	BEDIEE Jean-Stéphane
Représentant des personnels ATOSS	BONARO Fernand	TOM Geneviève
Représentant des élèves	PASCALIN Lorina MAXIMIN Soraya	DRAME Aurélie TROUDARD Marie-Flore
Représentant des parents d'élèves	BERING Sandra DRAME Marie-Nelly	MIRANDE Betty VIRGINIE Alex
EXPERTS		
Assistant de prévention	M. Cyprienne Julien	Enseignant

EXPERTS	NOMS	QUALITE

EFFECTIFS EN ZONES DES ÉLÈVES ABSENTS OU BLESSÉS

(à remplir et à communiquer dès que possible à la cellule de crise)

Zone de regroupement :
Nom du responsable de zone :

NOM	PRENOM	CLASSE	ABSENT	BLESSE

Prévoir plusieurs exemplaires de ce document dans chaque zone de regroupement

ALERTE DES SECOURS

(à transmettre aux secours)

Responsable de la mission :
Qualité :
Alerte du directeur opérationnel des secours (en cas de séisme) :
Représentant du Maire (DOS) : tél
Alerte de l'un des services d'urgence (catastrophe isolée) :
- SAMU : tél. 15 - N° international commun à tous les services : 112
 Sapeurs-Pompiers : tél. 18 - Gendarmerie ou Police : tél. 17
MESSAGE TYPE
Transmis au DOS □ 15 □18 □ 17 □ 112 □
àheuresminutes
Par :
Advance
Adresse:
Nature de l'accident ou de la catastrophe :
Nombre de blessés : Nombre de décédés :
Risques éventuels de sur-accident * :
Mesures prises :
Point d'accueil des secours :
Accès :
N° de téléphone de la cellule de crise :
Ne pas raccrocher le téléphone avant le service de secours car un complément d'information peut ve

ous être demandé

Interdiction immédiate est donnée à tous les véhicules de pénétrer dans l'établissement en attendant les services de secours

* Préciser tous les équipements pouvant entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation de gaz, stock de bouteilles de gaz ou de produits dangereux, etc.) et indiquer leur situation.

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION

(A remettre aux secours)

Nom de l'établissement :			
Nom :	n :Prénom :		
Age :	Sexe: M-F		
Maladies connues :			
	Cochez ce que vous avez observé		
Projet d'accueil individualisé (PAI) : □ non □ o	ui (traitement joint)		
Répond			
Ne répond pas			
Réagit au pincement			
Ne réagit pas au pincement			
Difficultés à parler			
Difficultés à respirer			
Respiration rapide			
Plaies			
Membre déformé			
Mal au ventre			
Envie de vomir			
Vomissements			
Tête qui tourne			
Sueurs			
Pâleur			
Agitation			
Angoisse			
Pleurs			
Tremblements			
Autres			
Durée des signes observés			
Fiche établie par	r.		
Nom :	Fonction:		
Jour :	. Heure :		
Notez ce que vous avez fait :			

Prévoir plusieurs exemplaires de ce document dans chaque zone de regroupement

30

MESSAGES TYPE

(Sous la responsabilité du Chef d'établissement, en fonction des directives du Préfet)

INFORMATION DES FAMILLES

Les informations autorisées devront être transmises avec tact en tenant compte de la connaissance antérieure des familles. Les identités doivent toujours être vérifiées au préalable.

Rappeler aux parents de :

- ne pas venir chercher les enfants à l'école,
- éviter d'encombrer les réseaux téléphoniques (il faut les laisser libres pour l'organisation des secours)
- écouter à la radio, les informations transmises par le Préfet
 - se méfier des informations subjectives n'émanant pas des autorités

INFORMATION DES MÉDIAS

Renvoyer les médias vers la cellule communication de la Préfecture.

Dans tous les cas vous pouvez dire que :

- L'établissement dispose d'un PPMS
- Personne ne peut se rendre sur les lieux en raison du danger
- Vous n'avez pas connaissance de l'état nominatif des victimes
- Les services de secours sont arrivés et s'occupent des élèves
- Des informations seront transmises par le Préfet dès que les reconnaissances seront terminées. Seules ces informations sont fiables.

MALLETTE DE 1ERE URGENCE ET TROUSSE DE SECOURS

(Prévoir plusieurs mallettes placés dans des lieux facilement accessibles*)

CONTENU DE LA MALLETTE

Documents

- Liste des élèves de chaque classe
- Tableau d'effectifs vierge (annexe 3)
- Fiche conduites à tenir en première urgence (annexe 8)
- Copie de la fiche de mission des personnels (annexe 2)
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation (annexe 5)
 - Décharges parentales pré-remplies

Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources)
- Radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de RFO et RCI
- Rubans adhésifs (larges)
- Ciseaux
- Linges, chiffons
- Lampe de poche avec piles
- Bâche
- Essuie-tout
- Gobelets
- Seau ou sacs plastiques (si pas accès WC)
- Eau (si pas accès point d'eau)
- Jeux de cartes, dés, papier, crayons...

TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

Cette trousse de premiers secours comprend (cf. B.O. spécial n° 1 du 6 janvier 2000) :

- Sucres enveloppés
- Sacs plastiques et gants jetables
- Ciseaux
- Couverture de survie ou isothermique
- Mouchoirs en papier
- Savon de Marseille
- Garnitures périodiques
- Éosine disodique aqueuse non colorée désinfection des plaies sauf hypersensibilité à l'éosine
- Compresses individuelles purifiées
- Pansements adhésifs hypoallergiques
- Pansements compressifs
- Sparadrap
- Bandes de gaze

- Filets à pansement
 - Écharpe de 90 cm de base

NB : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un Projet individualisé d'accueil ou d'intégration penser à se munir de leur traitement spécifique.

Prévoir plusieurs exemplaires de ce document dans chaque zone de regroupement

Il peut s'agir de poubelles à roulettes qu'une personne est chargée de sortir chaque jour dans la cour

INFORMATION DES FAMILLES

En cas	d'a	lerte
--------	-----	-------

N'ALLEZ PAS VERS LE LIEUX DU SINISTRE.

En cas de séisme

RESTEZ DANS LES ZONES DE REGROUPEMENT

Sinon vous iriez au-devant du danger.

	TF7		

RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Radio Martinique :	•••••	
Radio Caraïbes International ((RCI)):

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE pour ne pas l'exposer ni vous exposer.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou dans son établissement.

NE TÉLÉPHONEZ PAS

N'encombrez pas les réseaux.

Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, par des téléphones portables).

POINT DE SITUATION EPLE

Fiche à renvoyer par fax ou mél à la cellule EPLE de la CCA

Quotidiennement jusqu'à retour à la normale

Établisser	nent		Date			N° point de situ*	
'Mentionne	er idem précéd	ent si pas d'év	volution				
I/ BILANS					1		
Humain	nombre	Humain	nombre				
Choqués		Blessés					
Blessés		graves					
légers		ВОВ					
Réseaux			oui			non	
Électricité							
Téléphone	9						
Eau							
Infrastruc	tures			évaluat	ion visuel	e/par qui	
Bâtiments,	salles						
2/ BESOIN	S ET DEMAN	DES					
Matériel e	t équipements						

3/ MOYENS ENGAGES PAR L'EPLE

Cellules d'écoute	Oui	Non	Ressources
Élèves			
Personnels			

Expertises bâtiments	oui	non	Observations (par qui/date)
Demandées			
Réalisées			

Évaluation frais et coûts	

4. ORGANISATION SCOLAIRE

	Tr.
Nombre de salles indisponibles	
Nombre de personnels non	
opérationnels	
Situation transports scolaires	
Situation SAH	
Organisation des épreuves	
d'examens	
Date réunion d'information	
des personnels	
Date réunion d'information	
des parents	
Date envisagée de réouverture	

I-PREAMBULE

Commune de Sainte-Anne

2- Arrêté d'adoption du PCS

Vu:

- □ la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son chapitre II article 13 ;
- □ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 − 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant:

- que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturels, technologiques, accidentels ou terroristes et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de populations, de pouvoir y faire face ;
- □ qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

- Article 1 : le plan communal de sauvegarde de la commune de SAINTE-ANNE est établi à compter du 1^{er} février 2007,
- Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie,
- Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application,
- Article 4 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement du Marin, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Marin et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et inséré dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Sainte-Anne, le 23/7/2014

Le Maire,

Jean-Michel GEMIEUX

Plan Particulier de Misse en Sûreté RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN FONCTION DES RISQUES NATURELS

INONDATION	FEU DE FORÊT	TEMPÊTE	SÉISME
Si les délais sont suffisants - évacuation préventive possible effectuée par les autorités. Si les délais sont insuffisants: - rejoignez]es zones prévues en hauteur (étages, coltines, points hauts); - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. Dans tous les cas: - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité; - ne, prenez pas l'ascenseur; - fermez portes, fenêtres, aérations, etc.; - mettez en hauteur le matériel fragile.	Prévenez les services de secours. Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture. Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté. Si le feu menace les bâtiments : ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ; confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ; évitez de provoquer des courants d'air.	Respectez les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet. Si les délais sont suffisants: - évacuation préventive possible. Si les délais sont insuffisants: - rejoignez des bâtiments en dur; - éloignez-vous des façades sous le vent; - fermez portes et volets; - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction; - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du raban adhésif; - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,); - limitez les déplacements.	Pendant les secousses : - si vous êtes à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides , éloignez vous des fenêtres si vous êtes à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments. Après les secousses : - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ; - ne prenez pas les ascenseurs ; - évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

GLISSEMENT DE TERRAIN	CYCLONE	ÉRUPTION VOLCANIQUE	
Si les délais sont suffisants : évacuation possible effectuée par les autorités.	Respectez les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.	Respectez les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le Préfet.	
Pendant : - à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres à l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche. sinon fuyez latéralement. Après :	Avant : - fermez et attachez les volets ; - renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ; - consolidez les vitres avec une planche fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile,	En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence. N'évacuez que sur l'ordre des autorités.	
- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ; - éloignez-vous de la zone dangereuse ; - rejoignez le lieu de regroupement prévu dans voire Plan particulier de mise en sûreté ; - n'entrez pas dans un bâtiment	Pendant: - abritez-vous dans un bâtiment solide; - ne sortez pas; - tenez-vous loin des vitres, - attendez la fin de d'alerte avant de sortir.		
endommagé.			

RECOMMANDATIONS GENERALES ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes);
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

▶ Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

▶ Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...);
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

« EN SITUATION D'URGENCE, LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS, C'EST VOUS! »